

CIRCULAIRE n° 2268 /MBPE/DGD du 20 OCT 2023

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Prorogation du délai d'embarquement des formules
café ou cacao levées au 30 septembre 2023

Réf : - Note n° CCC/0095-23/DG-KBY/DCE-BK/DACE-KP/SV-DK
du 29/09/2023 ;
- Note n° CCC/0090-23/DG-KBY/DCE-BK/DACE-KP/SV-DK
du 29/09/2023.

Conformément aux dispositions des notes du Directeur Général du Conseil du Café-Cacao à l'attention des exportateurs et transformateurs de Café-Cacao, visées en référence, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que **le délai d'embarquement des formules café ou cacao, levées au 30 septembre 2023, est prorogé jusqu'au 12 novembre 2023, pour les Ports Autonomes d'Abidjan et de San-Pedro.**

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente.

PJ : - Copie de la Note n° CCC/0090-23/DG-KBY/DCE-BK/DACE-KP/SV-DK
du 29/09/2023 ;
- Copie de la Note n° CCC/0095-23/DG-KBY/DCE-BK/DACE-KP/SV-DK
du 29/09/2023.

Ampliations :

- MBPE/Cab
- Conseil du Café-Cacao
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- OCOD
- Chambre Cce & d'Industrie CI
- Chambre Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre Cce & d'Industrie Française
- Chambre Cce & d'Industrie Britannique
- Chambre Cce & d'Industrie Libanaise
- GUCE-CI
- PAA
- PASP
- GEPEX
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes



General DA Pierre A.
Commandeur de l'Ordre National



LE DIRECTEUR GENERAL



Abidjan, le **29 SEP. 2023**

02/10/2023
FST

**NOTE A L'ATTENTION DES EXPORTATEURS
ET TRANSFORMATEURS DE CAFE-CACAO**

---0090-23

N/Réf : CCC/_____/DG-KBY/DCE-BK/DACE-KP/SV-DK

Objet : Prorogation du délai d'embarquement des formules cacao levées au 30 septembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Conscient des difficultés rencontrées par les exportateurs et transformateurs de cacao dans le cadre de l'apurement de leurs formules levées au 30 septembre 2023, le Conseil du Café-Cacao décide de proroger le délai d'embarquement desdites formules, **jusqu'au 12 novembre 2023 pour les ports d'Abidjan et de San Pedro.**

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de vos contrats à l'échéance du nouveau délai. En effet, cette mesure ne sera pas reconduite pour les périodes suivantes.

Espérant que cette disposition vous permettra de poursuivre en toute quiétude vos procédures d'exportation, nous vous prions d'agréer, **Mesdames, Messieurs,** l'expression de nos salutations distinguées. *TL*

[Signature]
KONE Brahima Yves

Ampliation : Direction Générale des Douanes



LE DIRECTEUR GENERAL



Abidjan, le 29 SEP. 2023

08/10/2023

ALT

**NOTE A L'ATTENTION DES EXPORTATEURS
ET TRANSFORMATEURS DE CAFE-CACAO**

N/Réf : CCC/ 0095-23 /DG-KBY/DCE-BK/DACE-KP/SV-DK

Objet : Prorogation du délai d'embarquement des formules café levées au 30 septembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Conscient des difficultés rencontrées par les exportateurs et transformateurs de café dans le cadre de l'apurement de leurs formules levées au 30 septembre 2023, le Conseil du Café-Cacao décide de proroger le délai d'embarquement desdites formules, **jusqu'au 12 novembre 2023 pour les ports d'Abidjan et de San Pedro.**

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de vos contrats à l'échéance du nouveau délai. En effet, cette mesure ne sera pas reconduite pour les périodes suivantes.

Espérant que cette disposition vous permettra de poursuivre en toute quiétude vos procédures d'exportation, nous vous prions d'agréer, **Mesdames, Messieurs,** l'expression de nos salutations distinguées. *z*

[Signature]
KONE Brahim Yves

Ampliation : Direction Générale des Douanes